



XIROCOURT

Informations municipales
www.xirocourt.fr

info

N°16



21 juillet 2014

Compte-Rendu de la Réunion du Conseil Municipal Samedi 12 juillet 2014 à 9H00, en mairie

L'an deux mille quatorze, le douze juillet à neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la Mairie de XIROCOURT, sous la présidence de Mme. Marie-Hélène PHULPIN, Maire.

PRÉSENTS : Mme. Catherine RENAUD, M. Laurent VELATI, M. David DUPRÉ, M. Michel SORET, M. Alexandre ZIMMER, M. Pierre OUALI, M. André LALLEMAND, M. Xavier MANGEAT.

ABSENTS EXCUSÉS : M. Marc FRANÇOIS (Pouvoir à Mme. M.-H. PHULPIN), Mme. Anouck REDONNET (pouvoir à M. David DUPRÉ).

M. Alexandre ZIMMER a été élu secrétaire.

➤ Arrêt du zonage d'assainissement

Les études pour l'assainissement collectif sont maintenant terminées et le bureau d'étude a remis un plan de zonage d'assainissement qui définit les zones du village qui seront desservies par un assainissement collectif et par un assainissement autonome.

Décision du Conseil Municipal :

- Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment son article L.2224-10 concernant le zonage d'assainissement,
 - Après avoir entendu l'exposé de Mme. le Maire,
- Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré :
- Décide de valider le projet de zonage d'assainissement tel qu'établi par le bureau d'étude.
 - De procéder à la mise à enquête publique du projet de zonage d'assainissement.
 - De solliciter le Tribunal Administratif pour la nomination d'un commissaire enquêteur.

➤ Embauche d'un ouvrier occasionnel

Afin de faire face aux besoins, pendant les vacances des ouvriers communaux, il est nécessaire de procéder à l'embauche d'un ouvrier pour les remplacer durant la période du 28 juillet au 27 août 2014. Les candidatures sont à déposer en mairie à l'intention de Mme le Maire.

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal décide de procéder au recrutement d'un adjoint technique de 2^{ème} classe non titulaire pour 35 heures par semaine afin de faire face à des besoins saisonniers pour une durée de 1 mois. Il percevra une rémunération calculée sur la base de l'échelon 1 du grade d'adjoint technique de 2^{ème} classe, échelle 3 de rémunération, indice brut 297 majoré 309 augmenté des indemnités y afférents.

Le conseil municipal autorise le Maire à signer le contrat de travail à durée déterminée de un mois, avec une période d'essai de 15 jours, à intervenir entre la commune et le candidat retenu.

➤ **Droit d'utilité publique**

Dans le cadre du projet d'assainissement collectif, suite au contentieux qui est apparu récemment entre les propriétaires des terrains et leur fermier il est nécessaire de lancer une procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique afin d'acquérir les parcelles de terrain où sera implantée la station d'épuration.

Décision du Conseil Municipal :

– Vu le Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, art. L.11-1 et R.11-3,
Le maire expose au conseil la nécessité de l'acquisition d'un terrain destiné à l'aménagement d'une station de traitement des eaux usées.

- Qu'il existe uniquement, compte tenu du PPRI en vigueur sur la commune, au lieu dit "Sur le Breuil" un terrain très convenable pour l'emplacement de cette construction appartenant à l'indivision VUILLAUME à Xirocourt qui consentent à le céder amiablement mais que ce terrain fait l'objet d'une location, dénoncée par les bailleurs dans les délais et formes légales,

- Que le locataire conteste la dénonciation du bail au motif qu'il était établi au nom propre du preneur et que celui-ci a été dénoncé au nom de la société du preneur,

- Qu'il y aurait donc lieu de poursuivre l'expropriation de ce terrain,

Afin d'éclairer le Conseil Municipal sur l'ordre de grandeur de la dépense à envisager, le maire lui présente un dossier comprenant les pièces exigées par l'article R.11-3 du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique.

Le maire produit également un état de la situation financière de la commune dressé à la date du 31 décembre 2013 par le receveur municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité moins une abstention,

Considérant que le projet répond à un besoin réel et que la situation financière de la commune permet de le mettre dès maintenant à exécution, qu'il doit être préféré, notamment du point de vue de sa compatibilité avec l'environnement, aux autres projets examinés,

Autorise le maire à poursuivre, aux fins ci-dessus exposées, la déclaration d'utilité publique du projet et l'acquisition par voie d'expropriation conformément au Code de l'expropriation des terrains sis section X 184 d'une superficie de 25 ares 65 centiares et n° X 457 d'une superficie de 49 ares 87 centiares appartenant à l'indivision VUILLAUME.

Il sollicite de mener conjointement l'enquête préalable à la D.U.P. et l'enquête parcellaire.

Il sera pourvu au paiement du prix de cette acquisition au moyen des fonds libres communaux.

Site internet

La commune dispose dorénavant d'un nouveau site internet www.xirocourt.fr . Vous pourrez y retrouver toutes les informations concernant notre commune.

Pour y faire figurer votre association, votre entreprise ou bien les évènements que vous organisez, demandez le formulaire d'inscription ou de renouvellement d'inscription en envoyant un courriel à mairie@xirocourt.fr ou en venant le retirer en mairie.

Fermeture du secrétariat de mairie

Le secrétariat de mairie sera fermé du 28 juillet 2014 au 9 août 2014.